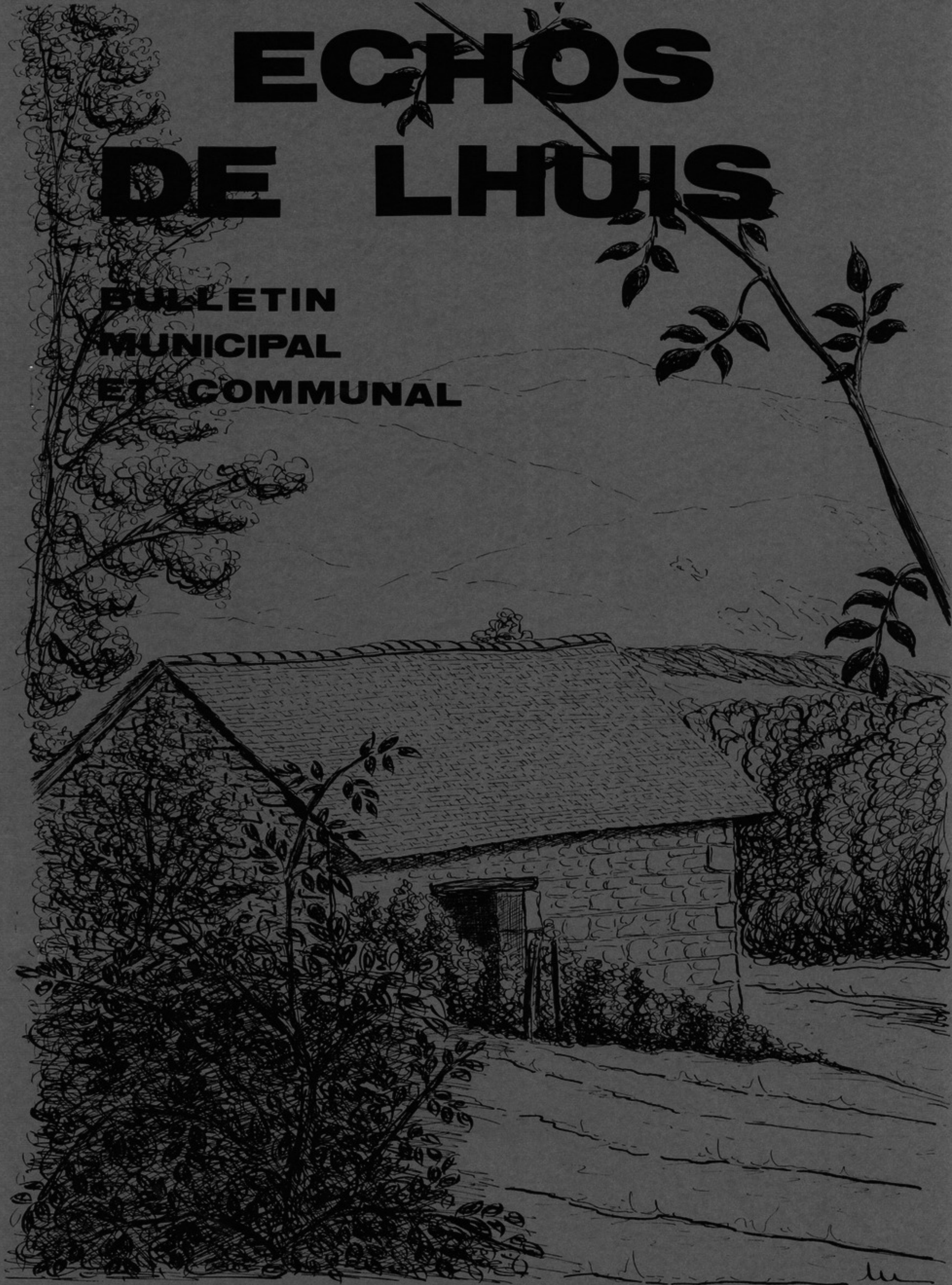


ECHOS DE L'HUIS

**BULLETIN
MUNICIPAL
ET COMMUNAL**



R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 24 Février 1986

Excusé: Jean-Louis COINDARD.

VISITE AU CONSEIL GENERAL:

Dans le cadre des démarches concernant le projet de Maison de Retraite, Messieurs BERLIOZ, GIROUD, DAVID, MOUGEL, ROSET et MADAME RAMEL se sont rendus au Conseil Général pour rencontrer Monsieur MORIN, Vice-Président. Le projet est bien accueilli, le plan financier doit être retravaillé et un Avant-Projet-Sommaire élaboré par un architecte, puis le tout déposé à la D.D.A.S.S. qui est le premier organisme à étudier le dossier.

TENNIS:

Les deux subventions concernant les deux courts ont été accordées. Monsieur le Maire entrera en contact avec la Caisse d'Epargne pour l'emprunt.

ELECTIONS DU 16 MARS: (Législatives et Régionales)

Les deux bureaux de vote bien distincts seront installés dans la salle polyvalente. Les tours de garde sont mis en place.

TAXES LOCALES:

Ces taxes sont à fixer pour le Budget Primitif 1986.

Taxe d'Habitation:

Les hausses précédentes de la base avaient été, en 1984 de 12% et en 1985 de 9,9%. Pour le taux communal, les hausses précédentes avaient été de 3% en 1984 et 1985. La proposition de la commission des finances adoptée par le Conseil Municipal est une augmentation de 2%, qui porte le taux communal à 7,04. Cette augmentation se traduira par une hausse d'environ 1,3% de l'impôt.

Taxe du Foncier Bati:

La hausse de la base est cette année de 3,43% et la proposition adoptée pour l'augmentation du taux communal est de 2% qui porte le taux à 8,56. Les augmentations de ce taux communal avaient été les années précédentes de 3% en 1984 et 1985.

Taxe du Foncier Non Bati:

L'augmentation de la base est de 5,23% (elle avait été de 8% en 1985). Les précédentes hausses du taux communal avaient été de 3% en 1984 et 1985. La commission des finances propose cette année une hausse de 2%, augmentation adoptée par le Conseil.

Taxe Professionnelle:

La base de cette taxe avait beaucoup augmenté l'année dernière (23,7%) et pour cette raison, le Conseil n'avait pas changé le taux communal qui était resté à 9,18. L'augmentation de la base est moindre cette année: 5,77% et le Conseil décide donc d'élever le taux communal de 2%.

En Résumé:

Taxe d'Habitation:	taux communal 1985: 6,90	augmentation 2%,	taux 1986: 7,03
Taxe Foncier Bati:	" " " : 8,40	" 2%, "	" : 8,56
Taxe Foncier Non Bati:	" " " : 33,37	" 2%, "	" : 34,00
Taxe Professionnelle :	" " " : 9,18	" 2%, "	" : 9,36.

PRIX DE L'EAU:

Durant l'année 1985, 62.000F. ont été investis pour effectuer des recherches d'eau. L'amortissement de ces dépenses en 10 ans signifie une recette supplémentaire de 6.200F. par an. Celle-ci étant actuellement de 55.000 F., une hausse de 12% du prix du m³ est donc nécessaire pour passer de 55.000F. à 61.200F.

Le prix du m³ d'eau passe donc de 1,25F. à 1,40F. (même augmentation pour les consommations de plus de 300m³ par an).

O.N.F.:

Une vente de bois entraînant de gros frais d'abattage et de transport est proposée au Conseil qui refuse cette vente. (coût d'exploitation supérieur à la valeur du bois).

SALLE DE JEU: Cet aménagement déjà évoqué les 9 Décembre 1985 et 27 Janvier 1986 évolue: L'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale (IDEN) demande une surface de 80 à 90 m² alors que notre proposition sur des plans de M.DUROULE, architecte à Belley, était de 60m². Hors, une telle superficie entraînerait des frais non supportables par la commune pour un si petit nombre d'enfants. Monsieur le Maire donne donc lecture d'une lettre présentant les raisons de notre choix de 60M² à l'IDEN. En attente d'une réponse...

ACHAT DE PANNEAUX ELECTORAUX:

Ces panneaux de 1,50m x 1,20m sont proposés au prix TTC de 600 F., dont 400F. par panneau sont subventionnés par le Conseil Général. 6 panneaux ont donc été commandés.

ANALYSES D'EAU du VERNAIS:

Lors de ces nouvelles analyses, l'eau était toujours potable, d'autres seront effectuées dans l'année.

DOCTEUR PERROUD, MEDECIN CAPITAINE:

L'achat d'un uniforme représente une dépense de 1.545,19 F. accordée par le Conseil Municipal.

RALENTISSEURS ROUTIERS:

Une campagne pour la pose de tels ralentisseurs à l'abord des écoles est en cours. Prix DDE: 20.000 F. H.T. environ, dont une subvention de 10.000 F.

Le Conseil ne souhaite pas pour l'instant faire de tels investissements mais les parents d'élèves des petits souhaitent qu'une démarche soit effectuée auprès du conducteur du camion des Postes qui, à 16 heures 30 traverse le village au moment de la sortie des classes à vive allure.

ACHAT TONDEUSE A GAZON:

Monsieur FAURE a déjà donné un devis, Monsieur GUILLERMIN sera consulté à son tour.

CASQUES POMPIERS:

L'achat d'une trentaine de casques représente un investissement important (entre 18.000 et 22.800 F.). En accord avec les Pompiers, le Conseil décide d'attendre un peu, ces nouveaux modèles n'ayant pas encore vraiment fait leurs preuves et un tel achat n'étant pas urgent.

BORNES D'INCENDIE:

Certaines sont à repeindre.

AIN-TEAM-CRAMPONS: (Club de Moto-Cross)

Lecture d'une lettre de l'Association proposant l'aménagement d'un circuit de moto-cross à Champeigne, sur les deux communes de Lhuis et Briord. Le Conseil Municipal décide de demander des précisions au Club et de joindre la commune de Briord pour ne s'engager auprès du Club que si celle-ci est elle-même en accord avec le projet; et éventuellement étudier un bail.

MUR de SOUTAINEMENT A RIX:

André CONAND propose de faire le travail de réfection du mur, la commune fournissant le béton: accepté.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:

Monsieur le Maire demande si celles-ci pourraient avoir lieu un autre jour que le lundi, jour de fermeture de la Mairie: le mardi est choisi.

LION'S CLUB: Ce Club projette le balisage d'une voie pédestre des Vosges aux Monts du Forez, qui sur notre commune irait du GR 59 à Charantonod, le Conseil Municipal par vote à main levée accepte que ce balisage soit effectué à l'unanimité.

BAR SALLE POLYVALENTE:

Marcel BONNARD présente un projet de bar dont le coût serait d'environ 12.000 F.: adopté.

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 25 Mars 1986

Monsieur le Maire remercie son Conseil Municipal pour le bon déroulement des élections Régionales et Législatives.

MAISON DE RETRAITE:

Monsieur le Maire présente un résumé des démarches effectuées par lui-même, les adjoints et les membres de l'APAVACL (Association Pour Améliorer la Vie des Anciens du Canton de Lhuis) à la CRAM, le Conseil Général, la DDASS, la Sous-Préfecture .

le 18/2/1986: CRAM à LYON: Projet bien accueilli, des prêts sans intérêts sur 20 ans peuvent être attribués à condition d'obtenir de la part du Conseil Général et du Conseil Régional 40% de subventions.

le 24/2/1986: Conseil Général à BOURG: reçus par Monsieur MORIN, Vice-Président. Le projet est également bien accueilli, le Canton de LHUIS et celui de BRENOD étant les seuls du département ne présentant pas d'équipement pour les personnes âgées. Les subventions sont de 17 à 20%.

le 25/2/1986: Sous-Préfecture: à propos de la création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour mener le projet à exécution, la caution morale qui est proposée par les communes du Canton n'est pas suffisante et sans soutien financier il est conseillé de continuer au niveau de la commune de LHUIS seulement.

le 4/3/1986 : DDASS: L'hébergement temporaire reçoit un très bon accueil. Pour ce qui est de la création de l'établissement, le plan financier doit être détaillé et revu, et un Avant-Projet-Sommaire déposé pour avis à la DDASS avant d'élaborer le projet définitif qui repasse à la DDASS, puis va à la CRISM (Commission Régionale des Institutions Sociales et Médicales) ou CRESS (Commission Régionale des Etablissements Sanitaires et Sociaux) puis le dossier est présenté au Conseil Général et au Conseil Régional.

Afin d'élaborer l'Avant-Projet-Sommaire, Monsieur DUROULE, architecte à Belley a été contacté. Pour couvrir les frais de cette étude Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget une somme de 50.000 F. Vote à bulletin secret du Conseil qui accepte à l'unanimité.

SALLE DE JEUX, ECOLE MATERNELLE:

Le projet de 60m² défendu par M.Déglise au cours de la réunion de préparation de la carte scolaire 1986-87, a été approuvé par l'Inspecteur d'Académie et l'Inspectrice des Ecoles Maternelles. Une subvention est demandée rapidement au Conseil Général et à la Préfecture.

BUDGET PRIMITIF 1986:

Avec le concours de M.DAUBORD, Receveur Municipal.

Lecture de la proposition de budget par Monsieur le Maire et Monsieur DAUBORD: (voir détails chiffrés en page 4).

INVESTISSEMENTS:

Terrain de tennis	310.000 F.	Syndicat Voirie	245.000 F.
Salle de jeux	50.000 F.	Recherches d'eau	10.000 F.
Travaux Batiments	62.000 F.	Maison de Retraite	50.000 F.
Cimetière	35.000 F.	Travaux Forestiers	55.200 F.
Matériel	11.000 F.		

TRAVAUX BATIMENTS:

Classe Mme.TRAINA	15.000 F.	Porche Mairie	25.000 F.
Appart.M.Déglise	10.000 F.	Clocher	10.000 F.

CHEMINS:

Vers Roger CONAND	Devis DDE:	
	9.000 F.	
Chemin et cours Docteur	12.000 F.	
Chemin du Golet	6.000 F.	
Manissière	46.000 F.	
Trieu	5.000 F.	
Le Creux sur Lhuis	11.000 F.	
Le Creux sur Groslée	9.000 F.	
Le Creux 2 bretelles	21.000 F.	
RIX	21.000 F.	
Décharge (Route Nouvelle)	190.000 F.	

Devis FAVIER:

140.000 F.

B U D G E T P R I M I T I F 1 9 8 6

S E C T I O N F O N C T I O N N E M E N T

<u>DEPENSES:</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
Ch.60 Denrées et Fournitures	77.000	78.500
Ch.61 Frais de personnel	239.000	258.000
Ch.62 Impôts et taxes	9.100	1.000
Ch.63 Travaux et Services Extérieurs	336.557	298.205
Ch.64 Participations Contingents	74.900	89.201
Ch.65 Allocations Subventions	35.880	43.510
Ch.66 Frais de gestion générale	80.600	87.100
Ch.67 Frais financiers	168.799	166.151
Ch.83 Prélèvements pour dépenses d'investis.	301.660	340.299
 Total Dépenses Fonctionnement	 1.323.496 F.	 1.361.966 F.
<u>RECETTES:</u>		
Ch.70 Produits d'exploitation	85.000	90.000
Ch.71 Produits domaniaux	116.500	111.800
Ch.72 Produits Financiers	10.756	10.626
Ch.73 Recouvrement et subventions	51.000	32.027
Ch.74 Dotation Globale Fonctionnement	437.094	455.630
Ch.75 Impôts indirects	26.843	13.813
Ch.77 Contributions directes	608.023	648.070
 Total Recettes Fonctionnement	 1.335.216 F.	 1.361.966 F.
Excédent:	11.720 F.	

S E C T I O N I N V E S T I S S E M E N T

<u>DEPENSES:</u>		
Ch.13 Frais extraordinaires		50.000
Ch.16 Remboursement emprunt	107.542	117.147
Ch.18 Regl.dette sans reception de fonds	5.081	5.854
Ch.21 Acquisition de biens	107.000	11.000
Ch.23 Travaux batiments	218.500	672.200
Ch.25 Prêts et avances	81.000	95.000
 Total Dépenses Investissement	 519.123 F.	 951.201 F.
<u>RECETTES:</u>		
Ch.10 Subventions, dons, legs		279.100
Ch.11 Prélèv.sur recette Fonct.	301.660	340.299
Ch.14 Partic. à travaux d'équipement	185.161	45.000
Ch.16 Produits d'emprunts		254.500
Ch.25 Recouvrement créances	32.302	32.302
 Total Recettes Investissement	 519.123 F.	 951.201 F.

CHEMINS: (suite)

Chemin de la décharge: le procédé utilisé par l'Entreprise FAVIER (en une seule intervention) est connu de la DDE et reconnu efficace. L'économie réalisée est intéressante et cette expérience, si elle est vraiment satisfaisante pourra être étendue à d'autres chemins.

CAPTAGE ROZANNE:

Les dernières analyses révèlent une nette augmentation du taux de nitrate qui reste pourtant inférieur à la norme maximale:

1979: 9,9%, 1982: 8,5%, 1984: 11,8%, 1985: 19,4%, 1986: 24%

Ceci relance le problème de la protection du captage, Monsieur le Maire propose donc de reprendre contact avec EDACERE. Ces travaux seront pris en compte sur le Budget Supplémentaire 1986 et Primitif 1987.

Il est également signalé une fuite à la canalisation sous le captage de Rozanne.

ELECTIONS CHAMBRE DES METIERS:

Une commission administrative doit être nommée, comprenant:

- le Maire, le délégué du Préfet: M.Tétaz, un chef d'entreprise: M.Bonnard ou Savoyet, un compagnon ou deuxième chef d'entreprise: M.Guillon ou Savoyet. Leur rôle est de signer le procès verbal lors de la révision des listes électorales.

JOURNEE COMMEMORATIVE DU 19 MARS:

Une délibération est prise pour demander que cette journée soit déclarée journée officielle du souvenir de la guerre d'Algérie-Tunisie-Maroc.

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 6 Mai 1986

TENNIS:

Une délibération est prise pour autoriser Monsieur le Maire à signer un marché négocié avec l'entreprise FAVIER de Morestel qui a été choisie parmi six propositions. Les travaux commencent prochainement.

Une convention doit être passée entre le Tennis Club de Lhuis et la municipalité pour l'utilisation des courts. Lecture de la proposition de convention par Monsieur le Maire.

Lors du premier contact avec la Caisse d'Epargne, le taux d'intérêts du prêt était de 10,5%. Depuis, il est passé à 9%, mais à taux révisable. La répercussion des variations éventuelles du taux d'intérêts sur le loyer demandé au Tennis Club paraît difficile. Le Conseil décide de maintenir le chiffre fixe prévu initialement (calculé sur 10,5%) en prenant le risque de l'augmentation du taux. La première échéance de remboursement de ce prêt est en Avril 1987.

Les courts devraient être disponibles fin Juillet, le Tennis Club commençant à payer les 12.000 F. de loyer annuel en 1987.

LOCAL PERCEPTION:

La proposition de déplacement de la perception dans les batiments du restaurant "la Tour de Lhuis", vient de recevoir de la part du Trésorier Payeur Général une réponse positive. Mais depuis, le batiment du Crédit Agricole de Lhuis a été mis en vente.

Lecture par Monsieur le Maire d'une lettre du Crédit Agricole de Bourg indiquant que le local de Lhuis est à vendre au prix de 650.000 F. en l'état. Le Crédit Agricole doit, avant la vente trouver un local à louer dans le village pour assurer une permanence. L'achat de ce batiment par la commune apparaît beaucoup plus indiqué pour la réinstallation de la perception, que le restaurant.

Le loyer accepté par le Trésorier Payeur Général est d'environ 30.000 F. par an, quelques soient les investissements effectués. Le loyer actuel est de 14.000 F. par an.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'adresser une lettre au Crédit Agricole indiquant l'intéressement de la commune au rachat du batiment, et au Trésorier Payeur Général pour présenter le nouveau local.

EVOLUTION DES PROJETS ET TRAVAUX:

- Le BAR de la salle polyvalente est terminé.
 - CIMETIERE: commande a été passée à Monsieur GARCIA pour refaire la porte.
 - CLOCHER: commandes passées à Messieurs CATCEL et BONNARD.
 - TROTTOIR devant la Mairie: Monsieur CONAND doit effectuer ce travail.
 - CHEMIN DE LA DECHARGE: L'entreprise FAVIER est chargée de son goudronnage.
- Pour les travaux routiers, une délibération de 1980 engage la municipalité à demander obligatoirement le concours technique de la DDE.
- EAUX DU VERNAIS: le périmètre immédiat a été défini approximativement et s'étend sur un carré de 50m de côté, sur des propriétés appartenant à Mademoiselle S.ROUX et Monsieur L.CARREL. Le chemin n'est pas touché.
 - le projet de RENOVATION DU RESEAU D'EAU est en cours à la DDA et sera probablement prêt pour la demande de subvention en Septembre 1986.
 - SALLE DE JEUX: La préfecture ne s'occupant que des Ecoles neuves a passé le dossier de demande de subvention au Conseil Général, qui après étude, l'a également rejeté, les Ecoles Maternelles (neuves ou non) étant du ressort de la préfecture! Monsieur BERLIOZ, (Conseiller Général) doit s'inquiéter du dossier cette semaine; En attente...

INTERIM SECRETARIAT:

Vacances de Madame GUYOT du 15 Juillet au 6 Août, le remplacement temporaire sera assuré par Madame Ginette BONNARD comme l'an passé. Heures d'ouvertures:

MARDI MATIN 8 heures 30 à 12 heures,
 MERCREDI APRES-MIDI 13 heures 30 à 18 heures,
 et VENDREDI MATIN 8 heures 30 à 12 heures,
 ceci du mardi 15 Juillet au mercredi 6 Août inclus.

MAISON DE RETRAITE:

En attente du travail de l'architecte, Monsieur DUROULE, qui prépare un Avant-Projet-Sommaire.

BRIOCHES DE L'ADAPEI:

La distribution sera faite les 17 et 18 Mai.

PERMIS DE CONSTRUIRE:

Accordés à Messieurs Jean TRICHON, Pedro GARCIA, Gérard MARGERIE (Vieux Moulin), Daniel SAVOYET, René ROBECHÉ et à la municipalité pour la salle de jeux.

DEMANDE DE SUBVENTION:

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre demande une subvention à la Municipalité pour une plaque commémorative de l'arrestation des 43 enfants juifs et des 5 moniteurs en 1944 à Izieu. Cette plaque serait apposée à Nantua. Le Conseil étonné de la destination (Nantua) de cette plaque, décide de ne pas donner suite à la requête.

ECHOS DE LHUIS:

Celui-ci paraîtra après la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu fin Juin- début Juillet afin d'être distribué au début des vacances et de permettre aux associations de signaler toutes leurs activités d'été.

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 8 Juillet 1986

Excusé: Henri FOURNIER.

COMPTE ADMINISTRATIF 1985:

Il traduit l'état des finances de la commune au 31 Décembre 1985. Lecture de ce compte par Monsieur GIROUD. Vote positif du Conseil.

BUREAU D'AIDE SOCIALE: COMPTE ADMINISTRATIF:

Lecture et approbation du Conseil Municipal.

SALLE DE JEUX: ECOLE MATERNELLE:

L'arrêté de la subvention de la PREFECTURE est arrivé. Celle-ci s'élève à 26.822 F. soit 30% du coût H.T. de 89.406 F. Les travaux peuvent commencer.

EXTENSION DU CIMETIERE:

Un plan très précis du cimetière existant vient d'être élaboré par Monsieur PINJON et Madame GUYOT. Il reste 14 places disponibles (4 doubles et 6 simples). Une moyenne effectuée sur les années précédentes montre que l'on a encore des places pour 3 ans: En 11 ans, 59 places unitaires ont été vendues, soit 6 places par an. Les formalités de récupération de tombes abandonnées concernant 4 emplacements et qui dureront 2 à 3 ans vont être entreprises.

Monsieur GIROUD présente un projet d'extension du cimetière par le mur du fond. Il faut acheter le terrain (50m x 33m environ). Il offrirait 300 nouvelles places. Il s'agit d'une propriété de Monsieur Joseph BILLOU.

Délibération favorable est donc prise par le Conseil Municipal pour cet agrandissement. Il faudra l'avis d'un géologue.

La clôture doit être faite soit tout en grillage d'1,50m avec des poteaux en béton armé et des arbustes, soit d'une murette surmontée d'un grillage le tout atteignant 1,50m. C'est cette deuxième solution qui sera vraisemblablement retenue.

Les domaines ont été consultés: 12 F. le m² si c'est le propriétaire qui indemnise le locataire, ou 10 F. le m² si c'est la commune qui verse l'indemnité.

PERCEPTION:

Le 4.6.1986, deux personnes de la Trésorerie Générale de BOURG sont venues visiter le bâtiment du Crédit Agricole de LHUIS. Suite à cette visite, la Trésorerie est très favorable au déplacement de la perception dans ces bâtiments, mais le loyer ne devrait pas dépasser 35.000 F. et le nouveau bail ne commencerait qu'au 1er Janvier 1987.

Pour que la dépense de la commune soit moindre, le Trésor va proposer au Crédit Agricole de lui racheter directement le mobilier et les accessoires: banques, coffres, système d'alarme...

Les emprunts: le Crédit Agricole propose 11% sur 15 ans,
la Caisse d'Epargne 10,75% sur 15 ans ou 10,25% sur 14 ans.
A discuter...

Enfin, l'actuelle perception a été estimée par les Domaines à 290.000 F.

CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB:

Lecture du projet de convention auquel le Tennis Club a apporté une modification de mot. Délibération est prise par le Conseil pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

PERMIS DE CONSTRUIRE: "PETITS TRAVAUX":

De nouvelles modalités concernant les petits travaux tels que: ravalement de façade, modification de l'aspect extérieur, changement de toiture, construction d'annexe de moins de 20 m², garage, petite serre, clôture... sont entrées en vigueur.

Des imprimés sont à la disposition du public en Mairie.

Le délai de réponse est de deux mois au lieu de trois pour les permis de construire ordinaires.

TRAVAUX EN COURS:

TENNIS: bordures et sous-sol terminés.

PORCHE: le plafond a été démonté.

CIMETIERE: les tombes des prêtres ont été déplacées, le nouvel emplacement de la croix est fait, le portail a été élargi.

SALLE DE JEU: juste commencée.

SYNDICAT DU HAUT-RHONE:

Lecture et vote des statuts par le Conseil Municipal.

SUCCESSION ANNA MICOD:

Une proposition d'acquisition du bâtiment de Milieu a été présentée à la commune par la famille VUILLEROT (dont les propriétés entourent celle de Mm.MICOD). Une promesse d'achat a été signée par Madame Martine VUILLEROT pour une somme de 22.000 F.

Une pierre tombale avec "plaque souvenir" sera installée sur la tombe de Mm.Anna MICOD en remerciement de son legs.

MAISON DE RETRAITE:

L'avant projet sommaire de Monsieur DUROULE (architecte) et la Plan d'économie générale élaboré par Monsieur MOUGEL ont été envoyés à la CRAM, la DDASS, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Préfecture, la Sous-Préfecture et au Député de notre secteur.

SUBVENTION POUR TRAVAUX ROUTIERS COMMUNAUX:

Celle-ci émane du Conseil Général et s'élève cette année à 9.795 F., elle est calculée sur les travaux effectués en 1985.

FOSSE SORTIE USINES HENRI DAVID:

Messieurs Germain et Montaigre (DDE) sont venus constater que la route est sérieusement rétrécie à cause de ce fossé.

STATIONNEMENT DEVANT RESTAURANT GAUDIMIER:

Certains jours et à certaines heures de la journée, le stationnement est à cette place plus qu'anarchique et par là même dangereux: il faudrait tracer des emplacements de parking et définir l'emprise de la route par des pointillés. La route est départementale, c'est donc l'équipement qui donnera les directives nécessaires.

REMERCIEMENTS:

De la famille BUISSON;
De l'Echo du Nant et des Anciens Combattants pour les subventions qui leur ont été accordées.

ELAGAGE: Celui-ci se fera aux alentours du 14 Juillet.

STOP VERS USINES DAVID:

Voir la DDE car le début de la montée sur la route de Saint-Martin n'a pas été regoudronnée.

DIVERS: Monsieur Simon ALBERT évoque le fleurissement du village, et Monsieur Gérard DEGLISE soulève un problème d'écoulement d'eaux usées au bord de la route sous la maison de Monsieur HUMBERT.



C'est avec regrets que nous voyons partir Monsieur SIMONET, Receveur P. et T. et Madame, à Lhuis depuis de nombreuses années, qui nous quittent pour un poste dans leur région natale. Nous souhaitons plein succès dans ce nouveau poste.

LA VIE DE VOTRE CENTRE DE SECOURS

Afin que vous connaissiez un peu mieux les activités de vos Sapeurs Pompiers, je me permets de vous apporter ici quelques précisions sur le bilan de l'année 1985.

Au total les pompiers de LHUIS ont effectué 91 interventions, qui se répartissent comme suit:

INCENDIES: 20 (batiments, feux de broussailles, feux de cheminées ou de voitures).

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION: 11.

TRANSPORTS DE MALADES, ACCIDENTS DU TRAVAIL etc: 38, dont 27 en liaison avec le S.M.U.R. et 8 médicalisés par médecin traitant.

SORTIES DIVERSES: 19 (nids de frelons, dégagement de chaussée, débouchage d'égouts,...).

SANS INTERVENTION: 3.

Au total cela représente 918 heures de travail.

A cela il faut ajouter une manoeuvre par mois, plus un stage de secourisme niveau B.N.S. (Brevet National de Secourisme) qui représente 40 heures de cours, en soirée, pour les nouveaux pompiers et autres volontaires. Egalement un recyclage en secourisme sur quatre soirées pour l'ensemble des pompiers.

J'ajouterai aussi qu'au cours de l'hiver dernier, cinq jeunes pompiers ont suivi à Belley deux stages de spécialisation en réanimation et secours routier. Il s'agit de Jean-Paul FAURE, Gérard PERRIER, Frédéric VIGNERON, Dominique VUILLEROD et Guy-Roland BONSAQUET, qui ont tous réussi leurs examens.

Cela dit, l'équipement d'un Centre de Secours, coûte cher. Le département assure la mise en place du gros matériel, ensuite, c'est la commune qui doit subvenir aux différents besoins en petits matériels, entretien des véhicules, carburants, assurances etc...

Mais grâce à votre générosité, tant lors de la vente des calendriers (Lhuis, Groslée, Seillonnaz), que par les dons que nous recevons en cours d'année, l'Amicale des Pompiers, participe également aux frais d'équipement.

C'est ainsi qu'en 1985, l'Amicale a pris une part de 5.000F. sur l'achat par la commune d'un poste radio portatif, elle a acheté une paire de chaînes pour Fourgon Pompe Tonne, en cas de routes enneigées: 4.350F. Fournitures pour construction d'un parcours sportif: 1.607F. Petits équipements pour l'ambulance: 2.410F. Sans compter les petites fournitures tout au long de l'année.

Comme vous le voyez, vos pompiers sont des hommes sérieux, qui savent faire preuve de civisme.

Avant de terminer, je lance un appel aux jeunes du village qui souhaiteraient rejoindre la grande famille des Sapeurs Pompiers, pour qu'ils se fassent connaître auprès des responsables.

Pour être pompier, il faut être suffisamment disponible, avoir la volonté de porter secours à tous ceux qui se trouvent en difficulté, et surtout de s'instruire pour sa mission, notamment en secourisme.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'excuser pour la longueur de ce propos, espérant néanmoins, qu'ainsi vous vous ferez une idée un peu plus précise de l'activité de vos pompiers.

Le Chef de Corps
E. BUISSON.

MUSIQUE

L'ECHO DU NANT et L'ECOLE DE MUSIQUE DESORMAIS DEUX SOCIETES

Crée il y a déjà plusieurs années sous l'égide du Sou des Ecoles de LHUIS et sous l'impulsion de son président d'alors, Monsieur Michel PLANTIN, l'école de musique a depuis fait son chemin.

En 1981, grâce encore à l'activité de Monsieur Michel PLANTIN, L'ECHO DU NANT, ancienne société de musique locale, qui avait cessé d'exister depuis longtemps reprenait de l'activité avec les jeunes musiciens, mais aussi, il faut bien le dire, avec la participation précieuse de quelques anciens.

L'ECHO DU NANT prenait alors naturellement la responsabilité de l'Ecole de Musique.

Lors de la dernière assemblée générale, pour des raisons pratiques, les différents responsables ont décidé de séparer l'harmonie proprement dite de l'école de musique.

L'ECHO DU NANT restant la société tant appréciée du public qui continuera à animer les cérémonies officielles ou les fêtes locales.

L'ECOLE DE MUSIQUE ayant pour tâche essentielle l'apprentissage du solfège et la pratique instrumentale à tous les enfants et éventuellement aux adultes qui souhaitent s'initier à cet art.

Un bureau a donc été formé, qui se compose comme suit:

Présidente	: Madame Colette	ROULET
Vice-Présidente	: Madame Eliane	COINDARD
Secrétaire	: Madame Jocelyne	DESCOLLONGES
Trésorière	: Madame Chantal	GUILLOUD
Assesseurs	: Madame Colette	MORIN
	: Monsieur Michel	GARIN
	: Monsieur Robert	GARIN
Directeur Ecole Lusique	: Monsieur Gilles	POZZOBON.

La première réunion de bureau a eu pour tâche la rédaction des statuts qui seront incessamment déposés.

Espérant que cette nouvelle organisation donnera satisfaction à tous, en souhaitant que de nombreux élèves de l'Ecole de Musique rejoignent dans les années à venir l'ECHO DU NANT.

Colette ROULET, Présidente.



RUGBY CLUB

CANTON DE LHUIS

Après l'engouement et l'euphorie des années antérieures, le Rugby Club du Canton de Lhuis se trouve actuellement à un tournant de son histoire qui va être très difficile à négocier.

Comment expliquer cette présente situation:

- En premier lieu, nos anciens joueurs vieillissant éprouvent une certaine lassitude et malheureusement ne sont pas toujours remplacés.
- Ensuite, à part quelques-uns qui se reconnaîtront, les tous jeunes sont loin de nous donner entière satisfaction, bien au contraire, c'est là où réside notre plus grande déception.
- En dernier lieu, il est très difficile de recruter des joueurs de l'extérieur pour deux raisons très simples: nous n'avons ni argent, ni travail à donner à d'éventuels joueurs.

Pour votre information, nous avons perdu plus de dix sept joueurs sur deux ans, pour des raisons très diverses:

- soit, le rugby n'était pas composé que d'inconditionnels et ceux-ci ont quitté purement et simplement le club,
- soit ils sont partis vers d'autres clubs,
- soit ils se sentaient trop vieux.

J'ajouterai que pour qu'un club soit bien emmené, il faudrait plus d'encadrement, mais là, on se heurte inmanquablement au bénévolat qui devient de plus en plus rare à trouver.

La note optimiste: c'est une dizaine de gars de la région qui vient de rejoindre nos rangs, il ne nous reste plus qu'à trouver quelques bénévoles pour l'encadrement des joueurs et peut-être retrouverons-nous l'équipe si enthousiaste que vous avez connue.

Bruno TARPIN.

MESSAGE A UN POETE...

Un poème anonyme nous est parvenu.

La rédaction des Echos de LHUIS rappelle qu'aucun article ou poème ne peut-être publié non signé.

Nous gardons le poème pour une prochaine édition si l'auteur veut bien se faire connaître.

T E N N I S - C L U B D E L H U I S

.....

Ce n'est plus qu'une question de jours, presque d'heures: les deux courts de tennis sont en voie d'achèvement, et, si le mauvais temps ne retarde pas les travaux, les premiers joueurs étrenneront les terrains début Août.

Une sorte de répétition générale avait rassemblé, fin Juin, pour un Dimanche, sous les arbres du champ de foire, près de 70 joueurs de tennis... de table. Ce fut un succès, dû en partie à l'excellente organisation de Jean-Luc Démolliens et Gilles Hatton. Les finalistes, Thierry BUISSON et Daniel HUGUET pour les jeunes, et Annie LEBRUN ET Lyonel CARPIN pour les adultes, reçurent, en prix, un abonnement au Tennis-Club.

Vendredi 4 Juillet, l'assemblée générale des futurs joueurs permit de mettre au point l'organisation du club, de fixer le prix des cotisations et de prendre les premières inscriptions.

Après un très vif remerciement à la Municipalité de Lhuis pour le bel instrument de loisirs qu'elle offre à tous ceux qui désireront l'utiliser, le règlement intérieur proposé par le comité fut approuvé. Il sera affiché dans le hall de la Mairie et à la disposition de ceux qui le voudraient au secrétariat de la Mairie. Il précise les différentes catégories de joueurs, les façons de retenir une heure de jeu, la possibilité d'acheter des cartes d'invités ou des tickets horaires, etc...

Les prix des cotisations ont été fixés par la même assemblée et sont les suivants:

Été 1986 (de l'ouverture des courts au 30 Octobre 1986):

jeunes: 30 F.	Adultes: 60 F.	Couples: 100 F.
---------------	----------------	-----------------

Saison 1986-87 (du 1er Novembre 1986 au 30 Octobre 1987):

jeunes: 90 F.	Adultes: 220 F.	Couples: 340 F.
---------------	-----------------	-----------------

Le Club accepte avec plaisir l'inscription groupée: de l'ouverture au 30 Octobre 87:

jeunes: 120 F.	Adultes: 280 F.	Couples: 440 F.
----------------	-----------------	-----------------

Pour s'inscrire, Madame GUYOT est à votre disposition (avec l'aimable autorisation de Monsieur le Maire) au secrétariat de la Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

Pendant les congés annuels de notre secrétaire de Mairie (et du club) c'est à dire du 15 Juillet au 4 Août inclus, Madame Muriel RAMEL, quartier de Vernans prendra les inscriptions et sera à votre disposition pour tout renseignement, tous les matins. Il est recommandé de s'assurer de sa présence en lui téléphonant préalablement: 74-39-84-86.

J'adresse, pour terminer, mes plus vifs remerciements aux membres du comité qui préparent avec dévouement et compétence la future et très proche saison de tennis.

A très très bientôt, sur les courts.

Le Président,
Michel BURKHART.

P.S.: Quelques bons joueurs se proposent de donner des conseils aux jeunes et aux débutants. L'affichage de la Mairie vous tiendra au courant.

SOU DES ECOLES

L'année scolaire 85/86 s'est achevée, pour notre société, avec la Fête sportive qui sous le soleil de Juin a connu un gentil succès.

Mais déjà il faut penser aux activités de l'an prochain.

Deux premiers rendez-vous vous sont d'ors et déjà fixés:



SAMEDI 25 OCTOBRE

RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS

Dès maintenant, mettez de côté et préparez vos vieux papiers et cartons
Les parents de votre quartier organiseront
le ramassage.

REPAS DANSANT

AVEC L'ACCORDEON CLUB DE MORESTEL

LE SAMEDI 15 NOVEMBRE



Par avance, merci de réserver à ces deux manifestations votre bon accueil habituel.

Monsieur Serge MARCELLINO ayant reçu une nouvelle affectation sera remplacé par Madame GARDAZ.

Nous voyons partir notre jeune instituteur avec regrets et les parents de ses élèves lui ont offert un pot d'adieu et un souvenir.

ECOLE

Monsieur le Directeur informe les parents d'élèves que:

- les enfants sont admis à 2 ans,
- la rentrée s'effectuera le MERCREDI 3 SEPTEMBRE.



HORAIRES

MAIRIE: du mardi au vendredi
8 heures 30 à 12 heures
et 13 heures 30 à 18 heures,
et samedi matin
9 heures à 12 heures.

ASSISTANCE SOCIALE: permanence
mercredi matin
de 9 heures à 12 heures
tel: 74-39-81-42.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE:
tous les 4em. jeudis du mois
de 14 heures à 17 heures.

CONSEIL GENERAL: permanence
1er. Dimanche du mois à 11 heures.

LE VIEIL HOMME ET LE CHIEN

Dans un jardin fleuri, au centre d'une ville,
Au détour d'une allée, au soleil d'Avril
Vient tous les jours s'asseoir, sa canne entre les mains
Un vieillard solitaire, sur un banc de parpaing.

C'était un paysan dans ses jeunes années,
Sa vie, c'était la terre, près de sa mère aimée.
Ils n'étaient plus que deux sur le petit domaine,
Le père ne revint pas d'une guerre lointaine.
Mais il était si fort, aimait tant le labeur
que se lever à l'aube ne lui faisait pas peur.
Ils vivaient chichement, ingrate est bien la terre
Elle ne donne pas toujours tout ce que l'on espère.

La vie était austère, elle était souvent dure,
 Mais il était si bien, tout près de la nature.
 Il avait un chez nous, il avait sa maison,
 Sa terre et son jardin et c'était sa raison,
 Sa raison de vieillir, sa raison d'espérer
 De bien finir sa vie dans sa ferme isolée.
 Puis, le temps est venu où la terre devient basse,
 Où les cheveux blanchissent et les mains vite lasses,
 Le temps des yeux rougis par les larmes cachées
 Quand la mère mourut dans une nuit d'été.
 Il est resté tout seul avec ses souvenirs,
 Quelques photos jaunies, quelques lettres à lire.
 Un jour, on lui a dit: "Vous êtes bien trop vieux!
 Il faut pas rester là, ailleurs, vous serez mieux,
 Vendez vos terres, vos biens, je peux tout acheter,
 Dans un logis moderne, vous serez bien choyé!".
 Alors, il est parti dans la grande maison,
 Mais il ne voit plus rien de son bel horizon.
 Bien sûr, il est moins seul près de la table ronde,
 Mais dans les villes aussi il y a plein de monde,
 On peut être isolé au milieu de la foule
 Bien plus que sur un sol que personne ne foule.
 Quand le coeur a perdu le chemin de l'amitié,
 Les ronces l'envahissent et viennent l'effacer.
 Il voudrait bien parler de sa vie, de son temps,
 Mais personne n'écoute, même si on l'entend.
 Alors, il part, tout seul et de son pas traînant
 Il repasse sa vie tout en chemin faisant.

Dans un jardin fleuri, au centre d'une ville,
 Au détour d'une allée, au soleil d'Avril
 On peut voir tous les jours, sa canne entre les mains
 Un vieillard solitaire sur un banc de parpaing.

Un vieux chien aux poils noirs, comme le noir charbon,
 Solitaire lui aussi depuis son abandon,
 Est venu se coucher aux pieds du petit vieux,
 Comme s'il avait trouvé la chaleur d'un bon feu.
 "Mon bon chien! Qu'attends-tu d'un vieil homme ridé,
 Je n'ai rien à t'offrir, pas de sucre à croquer,
 N'as-tu donc personne pour te faire des caresses,
 N'as-tu donc pas de maître pour te tenir en laisse,
 Je voudrais t'emporter, te garder près de moi,
 Dans la maison, en face, on n'en n'a pas le droit!".
 L'animal regarde ce vieillard tout fripé,
 Qui parle de sa vie, qui parle du passé,
 Il ne sait pas très bien, le chien noir vagabond,
 Ce que lui dit le vieux, mais il a l'air si bon.
 Tout au long de sa vie de pauvre chien errant,
 On ne lui parlait pas, on lui criait: "va-t'en!".
 Le vieil homme attendait qu'on lui tende une main,
 Mais, il suffit parfois d'une patte de chien,
 Pour qu'un coeur assombri par des nuages obscurs
 Retrouve la clarté et le bleu de l'azur.
 La solitude à deux est moins lourde à porter
 Et l'aïeul a encore tant d'amour à donner.
 Tant pis pour ces humains, si forts et si savants,
 Il donnera son coeur, au pauvre chien errant.

Dans un jardin fleuri, au centre d'une ville,
 Au détour d'une allée, au soleil d'Avril,
 Vient tous les jours s'asseoir sur un banc de parpaing
 Un vieillard solitaire accompagné d'un chien.

DENISE.



FOOT

E. S. GROSLEE - LHUIS - SAINT-BENOIT

Quittons Mexico et ses stades glorieux et redescendons jusqu'à celui de la Plaine pour parler du comportement de nos équipes durant la saison écoulée.

Bonne saison pour les Seniors:

L'équipe Première: 3eme, l'équipe Seconde, 5eme. de leur championnat respectif du Bugey, voilà qui est encourageant pour l'an prochain.

Excellente saison pour les jeunes:

Poussins et Minimes s'étaient qualifiés pour disputer le championnat de lere. série du Bugey: c'est une performance. Ils y connurent des fortunes diverses; les Poussins ont eu du mal à suivre, mais jouant à un niveau élevé, ils ont beaucoup appris; quant aux Minimes, ils obtiennent une 3eme.place en championnat et sont 1/2 finalistes en coupe.

Les Pupilles en 2eme. erie se classent 3em. aussi.

BRAVO LES JEUNES !!!

La relève est assurée et l'effort de formation du Club portera ses fruits d'ici quelques années.

Pour la saison 1986/87, les mêmes équipes seront reconduites. De plus, une équipe Cadet sera engagée en entente avec nos voisins de Montalieu pour permettre aux jeunes accédant à cette catégorie de poursuivre la pratique du foot. Si des garçons nés en 1970 ou 1971 étaient intéressés, qu'ils se signalent rapidement aux responsables.

Nous rappelons aux licenciés qui n'ont pas encore passé la visite médicale pour le renouvellement de leur licence qu'ils doivent le faire avant Septembre auprès du Docteur SERRE.

De même, nous rappelons à ceux à qui cela a été demandé, de faire parvenir rapidement aux responsables, photo et fiche individuelle d'état civil.

Pour ce qui concerne les effectifs, nous enregistrons quelques départs que compense l'arrivée de jeunes recrues de retour au club.

Notre pelouse s'est révélée excellente à l'épreuve des intempéries et la construction du vestiaire en cours viendra heureusement compléter nos installations.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que la prochaine saison se déroule parfaitement.

Un souhait: une présence assidue aux entraînements et aux matchs de tous les joueurs... un public de plus en plus nombreux pour les encourager, particulièrement nos plus jeunes joueurs.

Gérard DEGLISE.

L'ENTENTE SPORTIVE remercie la population du chaleureux accueil qui leur a été réservé lors de l'opération "TARTES" de ce samedi 12 JUILLET.